

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.013

L'An deux Mille Treize, le 4 janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme PELTIER  
M. CAU représenté par M. PATRUX  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PAVON représenté par Mme DOUMECQ  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RESIDENCE MONTMARTRE - AMODIATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé, par délibération en date du 18 décembre 2008 (n°08.172) d'acquérir, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (V.E.F.A.), un parking souterrain de cinquante places, situé dans l'ensemble immobilier dénommé Résidence Montmartre, 65 et 67 rue Font de Cherves.

Il est proposé, sur les cinquante places acquises, d'en amodier quinze pour une durée de quinze ans, au prix de 12.000 euros (douze mille euros) la place, plus 30 euros (trente euros) par an, au titre des frais de gestion et d'entretien, cette dernière somme étant révisable en fonction de l'inflation.

Par ailleurs, il est précisé que si l'amodiateur souhaitait résilier avant le terme des quinze ans, il serait remboursé par la Ville, au prorata de la durée d'occupation restante. L'amodiateur ne pourra en aucun cas céder la place.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de France Domaine en date du 19 décembre 2012
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de fixer à 12.000 euros (douze mille euros), pour une durée de quinze ans, le coût de l'amodiation d'une place de stationnement, plus 30 € par an (au titre des frais de gestion et d'entretien et révisables annuellement en fonction de l'inflation) dans le parking de l'ensemble immobilier situé à Royan (17200) au 65 et 67 rue Font de Cherves, dénommé Résidence Montmartre.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à réaliser toutes les publicités utiles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 janvier 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 19 décembre 2012

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME

14, RUE RÉAUMUR

17021 LA ROCHELLE CEDEX

TÉLÉPHONE : 05 46 30 08 73

MÉL. : ddfip017.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

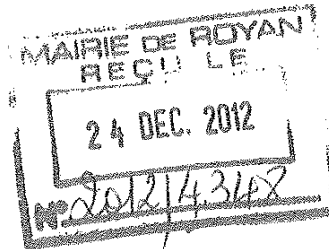
POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD  
Service local de France DOMAINE  
Téléphone : 05 46 96 52 72  
Télécopie : 05 46 30 18 35  
Réf à rappeler : 2012-306V1644

Monsieur le Député-Maire  
Hôtel de Ville  
80 avenue de Pontailiac  
17201 ROYAN Cedex

**Objet :** Avis du Domaine

**Référence :** votre lettre du 06/12/2012 service Patrimoine



Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de 15 places de parking sises à Royan, 65 et 67 rue Font de Cherves, et dont la cession est envisagée par votre municipalité dans le cadre d'une amodiation en consentant un titre durant 15 ans.

Je vous informe, après enquête, que le prix proposé de 12000 € par place de parking, soit pour 15 emplacements un montant total de 180 000 €, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être accepté.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Député Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur Départemental  
des Finances Publiques,  
L'Inspecteur des Finances Publiques,

  
Monique NOURAUD